

PROCES VERBAL

Réunion du Comité syndical du 11 juillet 2024

Centre de Convention ARCHPARC Archamps

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Pays de Gex Agglomération**

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ – M. Bernard VUAILLAT, suppléant de M. Patrice DUNAND - Mme Christine DUPENLOUP - M. Hubert BERTRAND - M. Max GIRIAT – M. Jacques DUBOUT, suppléant de Mme Aurélie CHARILLON

– **Thonon Agglomération**

M Claude MANILLIER

– **Annemasse Agglomération**

M. Christian DUPESSEY – M. Jean-Michel VOUILLOT, suppléant de M. Patrick ANTOINE - M. Bernard BOCCARD donne pouvoir à M. Denis MAIRE - M. Denis MAIRE – M. Gabriel DOUBLET - Mme Pauline PLAGNAT CANTOREGGI - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Alain LETESSIER

– **Communauté de communes du Genevois**

M. Laurent DUPAIN, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT

– **Communauté de Communes Faucigny Glières**

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Pierrick DUCIMETIERE - M. Claude THABUIS

– **Communauté de communes du Pays Bellegardien**

Mme Catherine BRUN - M. Benjamin VIBERT

– **Communauté de communes Arve et Salève**

M. Sébastien JAVOGUES

Excusés :

Mme Aurélie CHARILLON - Mme Annick GROSROYAT – M. Patrice DUNAND - Mme Isabelle HENNIQUAU - M. Christophe ARMINJON - Mme Marie-Pierre BERTHIER - Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD - M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Bernard BOCCARD - M. Yves CHEMINAL – M. Alain LETESSIER - M. Jean-Luc SOULAT – M. Pierre-Jean CRASTES - M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Eddi ETIENNE - - M. Régis PETIT – Mme Nadine PERINET

ORDRE DU JOUR

I. ADMINISTRATION GENERALE.....	3
POINT N°1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	3
POINT N°2 – INFORMATION SUR LES DECISIONS DU PRESIDENT ET LES DELIBERATIONS DU BUREAU	3
POINT N°4 – REVISION STATUTAIRE CALENDRIER PREVISIONNEL D'APPROBATION PAR LES EPCI MEMBRES.....	3
II. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES	4
POINT N°1 – ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024.....	4
POINT N°2 – RESSOURCES HUMAINES : APPROBATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DU POLE METROPOLITAIN	8
POINT N°3 – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT EN CONTRAT DE PROJET : MISSION COMMUNICATION NUMERIQUE	10
III. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, FORMATION.....	12
POINT N°1 – CITE DES METIERS DU GRAND GENEVE :	12
• INFORMATION SUR LE PROJET INTERREG PLANETTE ET LE PROGRAMME D'ANIMATION ET LE DEPLOIEMENT DU RESEAU DE LA CITE DES METIERS A L'ECHELLE DU GENEVOIS FRANÇAIS	12
POINT N°2 - ADOPTION DU PROJET D'ACCORD-CADRE D'ENTENTE ENTRE LE POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS ET L'UNIVERSITE SAVOIE-MONT-BLANC POUR LA PERIODE 2024-2027	14
POINT N°3 - CALENDRIER EVENEMENTS ECO : RENCONTRES DE LA CREATION – FORUM D'AFFAIRES FRANCO-SUISSE (FAFS) ; FORUM TRANSFRONTALIER DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....	15
IV. GRAND GENEVE	17
POINT N°1 – RETOUR SUR L'ASSEMBLEE DU GLCT DU GRAND GENEVE DU 02 JUILLET 2024	17
V. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	17
POINT N°1 – RETOUR SUR LES DERNIERES JOURNEES METROPOLITAINES DE L'HABITAT	17
VII. DIVERS	19
POINT N°1 – POINT D'INFORMATION SUR LES PROCHAINES DATES D'INSTANCES	19

I. ADMINISTRATION GENERALE

POINT N°1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Vincent SCATTOLIN est désigné secrétaire de séance.

POINT N°2 – INFORMATION SUR LES DECISIONS DU PRESIDENT ET LES DELIBERATIONS DU BUREAU

Monsieur le Président informe des décisions prises conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

- **Contrat Chaleur Renouvelable : décisions faisant suite au Comité d'Engagement n°2 du 28 mars 2024**
 - **D2024-08 : Villes-Villages** : Travaux Biomasse 3 bâtiments logements collectifs à Archamps
 - **D2024-09 : Commune de St-Pierre-en-Faucigny** : Travaux Géothermie groupe scolaire de Toisinges

Monsieur Sébastien JAVOGUES présente les différentes décisions faisant suite au Comité d'engagement du 28 mars dernier. Il souligne l'importance de la communication et de la publicité autour du contrat chaleur. Il demande à chaque élu présent de se porter relais de ce dispositif dans son intercommunalité et sa commune. Il rappelle que près de 12,5 M€ de crédits de l'ADEME sont disponibles jusqu'au 31 décembre 2025. Il a appelé chaque EPCI à faire un maximum d'efforts en ce sens afin d'assurer l'utilisation complète de l'enveloppe budgétaire allouée.

Comité d'engagement ADEME – Contrat de Chaleur Renouvelable du Genevois français :

Le 27 juin dernier s'est tenu le 3^{ème} Comité d'engagement du Contrat Chaleur Renouvelable du Genevois français. Il est conduit par l'équipe technique du Contrat (Pôle métropolitain, Syane et pour la 1^{ère} fois suite à la validation de la convention de collaboration, la SPL ALEC01) avec la présence de l'ADEME qui valide et questionne la recevabilité des dossiers.

A ce jour, le procès-verbal est en cours de signature officielle auprès de la direction régionale de l'ADEME. Sous réserve de cette validation, voici les éléments à retenir :

- 6 demandes d'études formulées par 5 collectivités et 1 entreprise, pour un montant total de 129 906€, financées à hauteur de 90 241€ par l'ADEME.
- 1 demande d'aide à l'investissement formulée par 1 entreprise, pour un montant total de 26 871€, financées à hauteur de 17 466€ par l'ADEME.

A noter que ces 7 dossiers se répartissent sur 4 des 8 EPCI du Genevois français, dont deux sur l'Ain (sur la commune de Gex), et prévoient d'avoir recours pour moitié à la biomasse et pour moitié à la géothermie.

Le prochain comité d'engagement sera organisé aux alentours de la fin septembre.

POINT N°4 – REVISION STATUTAIRE CALENDRIER PREVISIONNEL D'APPROBATION PAR LES EPCI MEMBRES

Christian DUPESSEY informe les membres du comité syndical du calendrier d'approbation de la révision statutaire du Pôle métropolitain. Il remercie Mme la sous-préfète de St Julien en Genevois et M. le Préfet de la Haute-Savoie, mais aussi de Madame la Préfète de l'Ain, de leur écoute et de leur soutien. Il indique la volonté de l'Etat de valoriser le rôle joué par le Pôle métropolitain sur notre territoire et encourage les évolutions statutaires souhaitées.

Par délibération CS 2024-15 du 26 avril 2024, le Comité syndical du Pôle métropolitain a approuvé ses nouveaux statuts permettant de le doter de compétences optionnelles dites « à la carte » : la compétence SCoT (Schéma de Cohérence territoriale) et la compétence AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité), afin que les EPCI qui le souhaitent puissent lui transférer l'une et/ou l'autre de ces compétences.

Les Conseils communautaires des huit EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) membres doivent se prononcer sur les nouveaux statuts afin de rendre possible ces évolutions. Les EPCI concernés par le ou les transferts de compétences sont également amenés à se prononcer sur le transfert des compétences SCoT au 26 juillet et/ou AOM au 1^{er} juillet 2025.

Le tableau ci-dessous fait état du processus de modification statutaire :

EPCI	Approbation des nouveaux statuts du Pôle métropolitain	Transfert de la compétence SCoT	Transfert de la compétence AOM
Annemasse Agglo	15/05/2024	26/06/2024	26/06/2024
CC du Genevois	27/05/2024	27/05/2024	27/05/2024
Pays de Gex Agglo	29/05/2024	29/05/2024	
Terre Valserhône l'Interco	13/06/2024	13/06/2024	
CC Arve et Salève	05/06/2024		
CC du Pays Rochois	14/05/2024		
CC Faucigny-Glières	15/07/2024		
Thonon Agglomération	28/05/2024		

	Approuvée
	Programmée
	Non concerné

II. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

POINT N°1 – ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Monsieur le Président laisse la parole à Frédéric BESSAT, Directeur qui procède à la lecture du Budget Principal supplémentaire 2024.

La proposition de budget supplémentaire est donc construite au regard de plusieurs orientations :

- **L'intégration de l'excédent de fonctionnement 2023 soit 1 004 015, 78 €.**
- **L'intégration de l'excédent d'investissement pour 1 183 313, 79 € liés au report des sommes consacrées en 2023 au contrat chaleur renouvelable et aux dépenses d'investissement liées à la mobilité.**

- **Les reports prenant compte du Contrat Chaleur Renouvelable avec 1 223 060.00 € versés en décembre 2023 par l'ADEME et 419 191.12 € de restes à réaliser (RAR), intégrés au budget supplémentaire.**
- La priorisation des dépenses liées à la feuille de route 2020-2026 et au BP 2024 ;
- La priorisation des dépenses pour les services et missions opérationnelles ainsi que pour la réalisation des investissements liés à ceux-ci, conformément au BP 2024

Conformément aux orientations du Bureau exécutif, l'affectation des excédents du budget supplémentaire est réalisée au regard des priorités établis lors du vote du Budget primitif 2024 par le Comité syndical: les services à la Mobilité voit le plus d'affectation.

Fonctionnement	Rappel BP 2024 : Dépenses	Rappel BP 2024 Recettes	Total BP+ BS 2024 : Dépenses	Total BP+ BS 2024 : Recettes
TOTAL	4 107 518 €	4 107 518 €	5 426 918 €	5 426 918 €
Dont :				
Coopération transfrontalière-gouvernance	271 700 €	100 000 €	341 700 €	100 000 €
Mobilité	627 000 €	50 000 €	1 045 370 €	319 385 €
Aménagement	191 000 €	-	206 000 €	-
Transition Ecologique	300 240 €	50 000 €	312 828 €	84 000 €
Economie – Formation	515 800 €	105 000 €	568 800 €	117 000 €
Communication -Culture	227 000 €	-	321 000 €	-

Administration générale, gouvernance et politiques partenariales.

Il s'agit de renforcer nos capacités à mobiliser une assistance à maîtrise d'ouvrage dans la transformation du Pôle métropolitain notamment dans la stratégie de passage d'un syndicat commun à un syndicat à la carte avec la compétence Scot pour une prise de compétence effectif au 04 octobre 2024 et la compétence AOM pour le 01^{er} Janvier 2025.

+70 000 € concernant le volet appui juridique et l'accompagnement organisationnel en terme de dépenses.

Mobilité

En fonctionnement et en investissement, le Pôle est missionné par les EPCI pour la promotion de covoiturage et de l'autopartage :

Budget primitif 2024	Budget supplémentaire 2024 – dépenses	BP+BS 2024
627 000 € (fonctionnement)	<i>En fonctionnement :</i> 210 000 € pour des incitations financières au covoiturage (aides à l'usager) 10 350 € pour le déploiement de Léman Stop (co-voiturage) 100 000 € pour l'expérimentation « Bus Agile » 89 640 € pour la maintenance, le développement des lignes de co-voiturage 8 380 € pour les services à la mobilité auprès des employeurs (entreprises)	1 045 370 € (fonctionnement)
210 000 € (investissement)	<i>En investissement :</i> 459 003, 82 € pour la réalisation des objectifs opérationnels en matière de co-voiturage et autopartage dont 373 003, 82 € de restes à réaliser 2023.	669 003,82 € (investissement- dont les restes à réaliser)

Il est à noter sur les éléments pour l'expérimentation du système Bus Agile mis en place actuellement en Suisse qui permet de réorganiser les lignes et tenir compte en temps réel du nombre d'usagers par points d'arrêt. Une étude est en cours entre la Communauté de Commune du Genevois, Annemasse Agglo, le syndicat mixte SM4CC dont les déploiements pourraient avoir lieu dès cet automne, sous réserve des décisions de chaque collectivité impliquée. Une proposition est en cours pour analyser les besoins sur Thonon Agglomération et le Pays de Gex Agglo.

Budget primitif 2024	Budget supplémentaire 2024 – recettes	BP+BS 2024
50 000 € (fonctionnement)	En fonctionnement : + 269 385 € Fonds vert	319 385 € (fonctionnement)
50 000 € (investissement)	En investissement : + 19 000 € Fonds vert	69 000€ (investissement)

Aménagement du territoire

Monsieur Vincent SCATTOLIN présente le budget supplémentaire sur la partie Aménagement :

Budget primitif 2024	Budget supplémentaire 2024 - dépenses	BP+BS 2024
191 000 € (fonctionnement)	+ 15 000 € en fonctionnement répartis entre deux actions : 5000 € pour la mise en œuvre de l'InterSCOT métropolitain 10 000 € pour les études liées à la Vision territoriale transfrontalière	206 000 € (fonctionnement)
	+ 53 725 € sont dédiés à l'investissement (dont 44 700 € pour un logiciel observation du territoire).	53 725 € (investissement)

Frédéric BESSAT indique que l'ajout du logiciel observatoire du territoire est conséquent. Il s'agit d'un système Géo clip qui permet d'agréger des données publiques de géoinformation et de statistique (dont du système d'information territoriale de Genève, de l'observatoire statistique transfrontalier et des données de la DDT de la Haute Savoie et de l'Ain). Il s'agit d'un outil utile pour les besoins du Pôle métropolitain mais aussi pour les EPCI membres.

Charlotte LE GOUIC complète en précisant que Géo clip est une interface de consultation cartographique librement accessible. Cette interface cartographique permet de faire des requêtes et de créer ses cartes en fonction des besoins.

Développement économique et formation

Pierrick DUCIMETIERE relate les différentes dépenses supplémentaires ainsi que les recettes obtenues avec les fonds européens à travers l'opération Planète portée dans le cadre de la Cité des Métiers du Grand Genève.

Budget primitif 2024	Budget supplémentaire 2024– dépenses	BP+BS 2024
515 800 € (fonctionnement)	10 000 € pour le Pacte économique	568 800 € (fonctionnement)
	13 000 € en direction des actions de valorisation dont les salons et forums locaux	
	5 000 € pour l'accompagnement de la démarche French Tech	
	5 000 € pour le projet de développement de contenus/supports en direction des usagers pour la Cité des Métiers (INTERREG PLANETTE)	
20 000 € (investissement)	20 000 € pour l'accompagnement des organismes de formations supérieures (Grand Forma)	60 000 € (investissement)

Budget primitif 2024	Budget supplémentaire 2024– recettes	BP+BS 2024
105 000 € (fonctionnement)	Fonds Européens (INTERREG F/CH) Planette :	117 000 € (fonctionnement)
	+ 12 000 € en fonctionnement	
14 000 € (investissement)	+ 28 000 € en investissement	42 000 € (investissement)

Communication, participation, culture

Monsieur Gabriel DOUBLET présente le budget supplémentaire relatif à la culture et à la communication. Il s'agit, comme l'année précédente, d'abonder à travers le BS, le Fonds Culturel du Grand Genève. C

Budget primitif 2024	Budget supplémentaire 2024– dépenses	BP+BS 2024
227 000 € (fonctionnement)	48 000 € pour les actions de coopération culturelle (dont le fonds culturel métropolitain à hauteur de 30 000 €)	321 000 € (fonctionnement)
	25 000 € destinés aux sites internet et la communication numérique	
	6000 € pour les démarches participatives/événements	

Christian DUPESSEY soumet au vote le budget supplémentaire 2024

Ce dernier s'équilibre

- en fonctionnement à
DEPENSES : 1 319 400.78 euros
RECETTES : 1 319 400.78 euros
- et en investissement à
DEPENSES : 1 813 413.12 euros
RECETTES : 1 813 413.12 euros

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Principal supplémentaire 2024.

POINT N°2 – RESSOURCES HUMAINES : APPROBATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DU POLE METROPOLITAIN

Monsieur le Président, Christian DUPESSEY donne la parole à Frédéric BESSAT, DGS qui indique qu'il s'agit d'une actualisation du tableau des emplois pour tenir compte des évolutions de carrière.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

- Vu les articles 5711-4 et 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CS 2024-03 en date du 9 février 2024 portant adoption du tableau des emplois ;

Au vu des missions portées par le Pôle métropolitain et des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif 2024, il est proposé de modifier le tableau des emplois afin de :

- Transformer deux postes d'Attaché territorial en deux postes d'Attaché principal territorial
- Transformer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en poste d'adjoint administratif.

Filière administrative :

Catégorie A

- 1 emploi fonctionnel à temps complet de Directeur Général des Services du Pôle métropolitain (selon la strate démographique des communes de 10 000 à 20 000 habitants)
- 4 emplois permanents à temps complet au grade d'attaché principal territorial dont un à détacher sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
- 10 emplois permanents à temps complet au grade d'attaché territorial

Catégorie B

- 2 emplois permanents à temps complet au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Catégorie C :

- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif
- 2 emplois permanents à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Filière technique :

Catégorie A

- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'ingénieur principal territorial

L'ensemble de ces postes est récapitulé dans le tableau des emplois ci-dessous.

Les dépenses résultant de ces créations ou modifications sont inscrites aux crédits du chapitre globalisé 012 du Budget primitif 2024.

Pôle métropolitain du Genevois français				
BUDGET PRINCIPAL			BP 2024	
EMPLOI PERMANENT				
Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont non titulaire(s)
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Dir Ets Publics 10 à 20 000 hts	A	1	1	
Total emplois fonctionnels		1	1	
Filière administrative				
Attaché principal	A	4	4	
Attaché	A	10	9	6
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	2	2	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B			
Rédacteur	B	0	0	
Adjoint administratif	C	1		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	
Total Filière administrative		19	17	6
Filière technique				
Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont non titulaire(s)
Ingénieur principal	A	1	1	
Ingénieur	A			
Technicien supérieur territorial chef	B			
Technicien supérieur territorial principal	B			
Technicien supérieur territorial	B			
Contrôleur de travaux en chef	B			
Contrôleur principal de travaux	B			
Contrôleur territorial de travaux	B			
Agent de maîtrise principal	C			
Agent de maîtrise	C			
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	C			
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	C			

Adjoint Technique 1ère classe	C			
Adjoint Technique 2ème classe	C			
Total Filière technique		1	1	
Total		21	19	6

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus.
-

POINT N°3 – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT EN CONTRAT DE PROJET : MISSION COMMUNICATION NUMERIQUE

Gabriel DOUBLET prend la parole afin de préciser qu'il s'agit d'une création de poste non permanent pour une durée de 3 ans, un redéploiement des missions dans le service est la cause de ce recrutement. Il s'agit aussi de limiter le recours à des prestataires externes et optimiser les moyens dédiés.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment les articles 34 et 3 II modifié,

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la Fonction Publique Territoriale,

La communication numérique est devenue un pilier central de la stratégie de communication des collectivités territoriales. En réponse à la demande d'instantanéité et d'accessibilité à l'information, il est donc crucial que le Pôle métropolitain ait une présence digitale régulière, lisible et organisée. Pour répondre à ces enjeux et aux besoins grandissants des services, la réorientation des missions d'un contrat de projet sur le volet communication numérique s'avère indispensable.

Le pôle communication-culture-participation gère à ce jour pour le compte du Pôle métropolitain et du Grand Genève les plateformes suivantes :

- 10 comptes réseaux sociaux (hors YouTube)
- 8 sites internet
- création de formats vidéo
- Plusieurs formats newsletter dédiées aux projets

Au regard de la nécessité de renforcer et développer la communication digitale du Pôle métropolitain du Genevois français, il s'agit de recruter un agent par contrat de projet pour une durée de 3 ans, à compter de la date de recrutement, sur un poste de chargé (e) de communication numérique. Il est précisé que l'effectif global du Pôle Communication-Concertation reste stable.

Cet agent contribuera à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de communication de la collectivité, avec la création de supports et contenus numériques. Le poste comprend une dimension interne avec un accompagnement aux usages des réseaux sociaux et à la transformation numérique. Il s'agira également de mettre en place des indicateurs, pour atteindre les objectifs définis dans une stratégie visant à développer les audiences tout en assurant une veille sur la e-réputation de la collectivité.

Les missions seront les suivantes :

- **Participer au développement de la stratégie de digitalisation de la communication de la collectivité**
- **Mettre en cohérence l'ensemble des outils numériques et contribuer à leur évolution**
- **Proposer, créer et mettre en œuvre des contenus numériques**
- **Refondre les supports web**

1. Gestion et évolution des sites web

Les missions principales concernent la gestion, la modernisation et l'amélioration des sites suivants genevoisfrancais.org

- covoiturage-leman.org
- grand-geneve.org

Assurer une veille constante sur les stratégies d'enrichissement de contenus et les dernières innovations en matière éditoriale. Mise à jour régulière des contenus des pages et des ressources liées, en lien avec les chargés de missions.

La refonte complète du site du Pôle métropolitain d'ici 3 ans représente un objectif important à atteindre.

2. Community management : gestion des réseaux sociaux

- Gestion des réseaux sociaux Pôle métropolitain du Genevois français
- Gestion des réseaux sociaux Grand Genève

Les missions comprennent :

- Rédaction, programmation et suivi des post ;
- Animer et gérer les comptes réseaux sociaux du Pôle métropolitain et du Grand Genève, avec la mise en œuvre d'une stratégie de fidélisation, d'information et de proximité avec les cibles ;
- Guider les 2 collectivités sur les choix et la bonne utilisation des médias sociaux avec suivi et analyse statistique de fréquentation, reporting régulier, contrôle de l'e-réputation, veille stratégique sur les bons positionnements ;
- Fédérer et animer une communauté d'internautes, des espaces d'échanges en veillant au respect des règles de bonne conduite ;
- Modération : répondre aux commentaires et questionnement (hors sujets politiques) ;
- Coordonner les comptes sociaux déjà existants dans les services.

3. Développer et produire de nouvelles formes de contenus vidéo

- Suivi de la création de contenus vidéo pour les plateformes des 2 collectivités ;
- Création de contenus vidéos « terrain » (live, formats courts, montage, etc.), en lien avec la stratégie de communication.

4. Missions institutionnelles

- Appui à la mise en œuvre d'actions portées par le service, avec des missions de communication transversales

Ce recrutement est proposé sous forme d'emploi non permanent à travers un contrat de projet d'une durée de 3 ans. Il ne sera pas inscrit au tableau des emplois.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **CREE** un emploi non permanent, sous la forme d'un contrat de projet d'une durée de 3 ans, dans le grade d'Attaché territorial, afin de mener à bien les missions de communication numérique. Cet agent assurera les fonctions de Chargé(e) de mission communication numérique à temps complet.
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget.

III. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, FORMATION

POINT N°1 – CITE DES METIERS DU GRAND GENEVE :

- **INFORMATION SUR LE PROJET INTERREG PLANETTE ET LE PROGRAMME D'ANIMATION ET LE DEPLOIEMENT DU RESEAU DE LA CITE DES METIERS A L'ECHELLE DU GENEVOIS FRANÇAIS**

Pierrick DUCIMETIERE rappelle le contexte du projet et de l'opération sollicitant des crédits auprès de l'Union européenne à travers le programme INTERREG France-Suisse.

La Cité des Métiers du Grand Genève vise à créer un réseau et un service intégré auprès des habitants et des entreprises pour l'orientation, les formations, la transition professionnelle. Ce dispositif franco-suisse contribue à assurer une bonne adéquation entre offre de main d'œuvre qualifiée et demande d'emplois sur le bassin d'emplois du Grand Genève.

A l'échelle du Grand Genève, la coordination générale est portée par l'Office pour la Formation Professionnelle et Continue du Canton de Genève. Sur le Genevois français, les EPCI ont en charge la mise en place et l'animation du dispositif sur leur périmètre, le Pôle métropolitain prend en charge la coordination générale inter-centres, la mutualisation des outils, l'accompagnement des EPCI au déploiement du réseau ainsi que la professionnalisation des équipes dédiées.

Le réseau est bâti autour de la Cité des Métiers de Genève, de centres associés et de points relais répartis sur le périmètre du Grand Genève. Le Genevois français compte actuellement 3 Centres associés sur les périmètres d'Annemasse Agglomération, de Faucigny-Glières et de Terres de Valserhône, et 4 points relais sur les périmètres d'Annemasse agglomération, du Genevois, du Pays de Gex et du Pays Rochois. Un quatrième Centre associé est en cours d'installation sur le territoire de Thonon Agglomération avec une ouverture prévisionnelle en 2026.

Au-delà du déploiement de ce réseau « physique », le service doit mieux répondre aux besoins des publics mais aussi des professionnels et **s'adapter aux nouveaux usages, notamment numériques.**

Certains outils ont été refondus récemment tels que le site internet www.citemetiers.fr, mais de **nouveaux besoins techniques ou en termes de pratiques** ont été remontés par l'ensemble des Centres associés. On peut citer, à titre d'exemples, la nécessité d'adapter les espaces de façon « collective et connectée ». Certains **ateliers** de la Cité des Métiers français ou suisses nécessitent d'être **dématérialisés**. Cela requiert l'investissement dans certains équipements spécifiques de visioconférence avec caméra, micro d'ambiance et enceintes. Certains entretiens d'embauche doivent être réalisés en format **visioconférence** or, la fracture numérique ne permet pas à l'ensemble de la population d'accéder à ce genre d'équipement ou bien de savoir s'en servir.

Des enjeux d'orientation et de transition professionnelle ont été fortement révélés pendant la période COVID. De nombreux habitants souhaitent être accompagnés dans leur reconversion professionnelle. La promotion des métiers nécessite d'être au plus près des réalités des entreprises pour permettre aux personnes en reconversion d'appréhender les métiers. Les besoins concernent la récupération de **vidéos en réalité augmentée** pour permettre d'accéder aux informations dans chaque Centre associé et éviter des immersions en entreprise très chronophages pour ces dernières. Pour cela, des casques à réalité augmentée sont nécessaires pour le développement de ce type de services.

A l'échelle du Grand Genève, deux enjeux de développement économique majeurs ressortent : **le numérique et la transition écologique**. Les professionnels de l'emploi et des formations estiment qu'il existe environ **cent cinquante métiers de la transition écologique** incluant les domaines des transports et de la mobilité, de l'habitat durable, de l'économie circulaire, du numérique appliqué à la transition écologique, des nouvelles énergies, de l'agriculture locale ainsi que de l'aménagement durable.

Ces métiers sont en pleines mutations, certains évoluent, d'autres se créent, certains disparaissent. On estime entre 6 et 10 ans pour que les organismes de formation professionnelle ou les universités et hautes écoles puissent identifier ces évolutions, enregistrer les données relatives aux compétences durs et talents naturels, les transformer en formations ad hoc. Afin de mieux appréhender ces besoins en termes de compétences, un travail de fédération des entreprises (faitières, agences, consulaires, clusters) et des acteurs de l'emploi-formation-orientation a démarré en 2018 dans le cadre du Carrefour des Métiers des Assises Européennes de la Transition Énergétique et s'est développé à l'occasion de l'édition 2022. L'objectif fixé à l'échelle transfrontalière est de **créer une « task force » employabilité**

sur les métiers verts de demain et développer un ensemble d'outils numériques pour faciliter la promotion de ces 150 métiers d'une part et la fourniture de données aux organismes de l'emploi et des formations afin de mieux exercer leur profession.

Dans ce cadre, les élus du Genevois français en **bureau du 15 septembre 2023** ont autorisé le dépôt de dossier pour le lancement d'un programme européen Interreg VI France-Suisse dédié à la mise en place d'une **PLAteforme Numérique de l'Employabilité Transfrontalière pour la Transition Ecologique « PLANETTE »**. Le chef de file confirmé pour la partie suisse est l'Office Cantonal Pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue de la République et Canton de Genève. L'Office Cantonal de l'Energie sera également partenaire pour la partie Suisse. Le chef de file pour la partie France est le Pôle métropolitain du Genevois français.

Le **comité de suivi des programmes Interreg France-Suisse** piloté par le Secrétariat Conjoint de Franche Comté du 16 mai 2024 a approuvé le lancement du programme PLANETTE. A compter de cette date, le Pôle métropolitain et l'OFPC ont 3 mois pour lancer le premier comité de pilotage.

Les **objectifs du programme** sont :

Axe 1 - Soutien au développement d'usages numériques auprès des citoyens

- Mise en place de **nouveaux équipements du réseau cité des métiers** (matériel informatique, casques virtuels, mobiliers adaptés et insonorisés pour usages numériques, tablettes numériques, encapsulages de vidéos, créations de plateaux TV numériques 3D pour l'animation de séances dématérialisées, contenus numériques pour trucks de l'info, etc.) pour optimiser les usages numériques relatifs à l'emploi-formations-orientation-transition professionnelle ;
- Développement de **150 fiches compétences-métiers verts** numérisés et d'outils numériques (quizz métiers dématérialisés) : évolution et développement d'un **quizz métiers verts dématérialisé** à l'échelle franco-suisse (implique la correspondance des contenus en français) et élargie à la totalité des métiers de la transition écologique-énergétique-circulaire incluant la finance durable, la mobilité, les transports, l'alimentation de proximité, les énergies renouvelables, l'agriculture locale... ;

Axe 2 - Création partages de données numériques franco-suisse en « données ouvertes » auprès des professionnels

- La mise en place d'un « **drive** » **sécurisé, ergonomique, transfrontalier** à destination des professionnels de l'emploi-formations-orientation-transition professionnelle des 2 côtés de la frontière (fiches métiers, articles évolution emploi, articles réformes loi, Appels à projets, autres dossiers partagés...) – contribue à la sobriété énergétique – encapsulage de l'outil depuis les plateformes existantes (ex : Cité Métiers). Cette plateforme numérique sera le moyen d'animation des temps de **pilotage** et d'**ateliers thématiques** sur les **emplois et métiers verts afin de développer ces compétences à l'échelle du Grand Genève**.

Le montant total prévisionnel de l'opération est de **910 000 € sur 3 ans**, répartis sur 5 exercices budgétaires (2024 à 2028) dont un **montant total prévisionnel de 456 000 € pour la partie française**. Le Pôle métropolitain a sollicité **une subvention de 350 000 € (80%)**.

Les dépenses d'équipement en matériel informatique, numérique seraient de 317 000 € sur lesquelles nous sollicitons les fonds européens à hauteur de 253 600 €. Ces dépenses prévisionnelles ont fait l'objet de devis sur le premier trimestre 2023 et sont susceptibles de modifier conjoncturellement et à la marge le montant global du projet.

Cette opération Interreg permet notamment de valoriser financièrement le marché public de prestation de services relatifs à la Cité des Métiers du Grand Genève passé en groupement de commandes avec Annemasse agglomération pour la coordination à l'échelle du Genevois français. L'objectif serait de solliciter **75 000 € de subventions sur 100 000 € d'ingénierie dépensée dans le cadre de ce marché public**. Le programme européen permettra également de valoriser financièrement de l'ingénierie au sein du Pôle métropolitain à hauteur de 30 000 € supplémentaires.

Pierrick DUCIMETIERE précise que nous sommes en attente de la convention d'attribution et du montant de subvention final retenu par le Comité. Le premier comité de pilotage de lancement aura lieu le 29 août 2024. Les premiers travaux démarrent en septembre.

Christian DUPESSEY précise qu'il s'agit d'un travail important. La partie qui revient au Pôle est la coordination des Centres Associés du Genevois français. Il les mobilise des objectifs et un programme d'actions partagés.

Christian DUPESSEY précise que la délibération validant un groupement de commande entre Annemasse Agglomération et le Pôle métropolitain, pour l'animation et le déploiement du réseau de la citée des métiers à l'échelle du Genevois français, a été adopté en Bureau. Il s'agit d'un nouvel appel d'offre lancée de concert entre Annemasse Agglomération et le Pôle métropolitain.

POINT N°2 - ADOPTION DU PROJET D'ACCORD-CADRE D'ENTENTE ENTRE LE POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS ET L'UNIVERSITE SAVOIE-MONT-BLANC POUR LA PERIODE 2024-2027

Christian DUPESSEY, Président, présente la délibération comme suit :

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français,

Vu l'accord cadre d'entente entre le Pôle métropolitain du Genevois français et l'Université Savoie-Mont-Blanc signé le 07 février 2019,

Depuis 2015, l'ARC syndicat mixte puis le Pôle métropolitain du Genevois français accompagnent la constitution d'une offre singulière d'enseignement supérieur et recherche pour répondre aux besoins des entreprises et des habitants du territoire.

L'offre Enseignement Supérieur et Recherche, fédérée par le biais de la marque commune « Grand Forma, se former dans le Genevois français », se structure autour de 7 pôles territoriaux complémentaires à l'échelle du Genevois français : l'Etoile Annemasse-Genève, La Roche-sur-Foron, Thonon-les-Bains, Archparc, Valserhône, Bonneville et le Pays de Gex.

Cette offre est constituée en complémentarité de la cartographie des formations existantes et en partenariat avec les acteurs de l'enseignement supérieur de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Suisse Romande.

La stratégie territoriale permet notamment de :

- Valoriser l'offre existante sur le territoire au travers d'actions de communication et d'accompagnement
- Favoriser le développement de l'offre en s'appuyant coopération innovantes répondant à la fois aux besoins locaux et visant la coopération transfrontalière à l'échelle du Grand Genève et du Bassin lémanique ;
- Créer des synergies avec les acteurs socio-économiques du territoire afin de soutenir leur développement

Dans ce contexte l'Université Savoie Mont-Blanc (avec l'ensemble de ses composantes) comme un partenaire privilégié dans la formalisation des projets de développement dans le Genevois français.

A ce titre, l'Université a matérialisé son engagement avec la signature d'un premier accord-cadre d'entente entre elle et le Pôle métropolitain, signé le 07 février 2019, visant à partager un certain nombre d'objectifs opérationnels.

Un nouvel accord-cadre d'entente est proposé pour la période 2024-2027 afin de poursuivre et développer les actions partenariales déployées sur le territoire avec l'Université Savoie Mont-Blanc.

Ce nouveau conventionnement propose de répondre à des enjeux communs :

- Les collaborations en matière de développement de la recherche et de la formation en adéquation avec les besoins en emplois et en compétences du Genevois français et du Grand Genève en s'appuyant sur l'ensemble des composantes de l'USMB dont l'Institut des Transitions ou de la Fondation partenariale de l'USMB ;

- Les collaborations autour des enjeux de l'entrepreneuriat étudiant et de sa valorisation avec les dispositifs du Pôle entrepreneuriat de l'USMB et de PITON ;
- La participation aux travaux et la possibilité d'accueil d'événements dans le cadre de l'alliance européenne UNITA qui rassemble douze universités européennes, dont l'USMB est membre fondateur et la HES-SO membre associé ;
- Le renforcement de l'accompagnement des entreprises sur le territoire du Pôle métropolitain en lien avec l'Institut des Transitions de l'USMB, la Fondation partenariale de l'USMB (Chaires partenariales de recherche) et le Club des entreprises de l'USMB.

Ces collaborations s'inscrivent dans le cadre renforcement du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'échelle du Genevois français et du territoire transfrontalier.

Le Pôle métropolitain et l'USMB s'engagent à travailler ensemble dans une relation de collaboration rapprochée et privilégiée, en mettant à contribution leurs compétences et ressources complémentaires afin de tendre vers les objectifs partagés

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** l'accord cadre d'entente entre l'Université Savoie-Mont-Blanc et le Pôle métropolitain du Genevois français pour la période 2024-2027
- **AUTORISE** le Président du Pôle métropolitain du Genevois a signé l'accord cadre d'entente

POINT N°3 - CALENDRIER EVENEMENTS ECO : RENCONTRES DE LA CREATION – FORUM D'AFFAIRES FRANCO-SUISSE (FAFS) ; FORUM TRANSFRONTALIER DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Pierrick DUCIMETIERE, Vice-président à l'Economie présente le programme d'évènements économiques auxquels participe le Pôle métropolitain en coordination avec les intercommunalités et leurs Agences économiques.

Marc GENIX, Responsable des Politiques contractuelles prend la parole pour présenter la mise en œuvre des actions dans le cadre de Grand Forma qui est la stratégie de développement de l'enseignement supérieur porté par le Pôle métropolitain du Genevois français avec l'appui de l'ensemble des EPCI et mobilisant les organismes d'enseignements supérieur qui sont présent sur le territoire.

Il rappelle également les trois objectifs principaux :

- *Valoriser l'offre de formation existante sur le territoire au travers d'actions de communication et d'accompagnement*
- *Favoriser le développement de l'offre en s'appuyant coopération innovantes répondant à la fois aux besoins locaux du Genevois et la coopération transfrontalière ;*
- *Créer des synergies avec les acteurs socio-économiques du territoire afin de soutenir leur développement*

Le Pôle métropolitain, dans le cadre de sa stratégie de développement économique s'appuie sur son réseau d'opérateurs économiques pour développer le Genevois français notamment sur des sujets dédiés à l'entrepreneuriat, à l'innovation, au business ou bien à la transition écologique et solidaire.

Certaines des actions portées par ces opérateurs prennent la forme d'événements. Découvrez ci-après le programme du second semestre 2024 :

Evènement	Organisateur	Thème - objectifs	cible	Lieu - date - horaires	Conditions d'accès
FAFS Forum d'Affaires Franco-Suisse	Agence Economique Chablais	Promotion Genevois français Business to business	Jeunes entrepreneurs du Grand Genève proposant des produits et services	Genève Cornavin 25 sept. journée	Payant 12 places achetées par PMGF
TRGG Table Ronde du Grand Genève	CCI France-Suisse	Accès aux marchés publics	Entreprises suisses et françaises du GG	Saint-Genis-Pouilly Nouveau pôle économique 19 sept. 7h45 – 9h30	Gratuit Sur inscription
FTSS Forum Transfrontalier de l'ESS	Innovaies	Se connaître entre acteurs ESS du Grand Genève – faire connaître, favoriser les collaborations fr-ch	Entreprises de l'ESS Décideurs publics Entrep & organismes utilisateurs des solutions ESS	Genève Plainpalais 08 oct. journée	Gratuit Sur inscription
JE CHOISIS LA FRENCH TECH	French Tech Alpes du Genevois français	Faire connaître les start ups aux industries et grands groupes	Entrepreneurs Industriels Grands comptes	CC Archparc Octobre Date en cours calage	Gratuit Sur inscription
SEMINAIRE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE	Innovaies	Favoriser l'approvisionnement local en produits et services et de matériaux biosourcés dans les collectivités locales du Genevois français	Elus des EPCI Elus des communes Techniciens des EPCI et communes (services concernés + service MP)	Bons-En-Chablais Salle des conférences 7 novembre 14h-17h	Gratuit Sur inscription
BOOST CHALLENGE	Maison de L'Eco – Grand Forma	Partager culture entrepreneuriale auprès des étudiants du Genevois français	8 entrepreneurs du Genevois français 60 étudiants d'organismes formation Genevois fr.	Bonneville Salle Agora 21 novembre 8h30 – 16h	Gratuit Sur inscription
RENCONTRES DE LA CREATION	Faucigny Mont Blanc Développement	Favoriser les conditions d'entreprendre sur le genevois français	Entrepreneurs (Demandeurs d'emploi, salariés et étudiants) Opérateurs économiques	Bonneville Salle Agora 21 novembre 14h -21h	Gratuit Sur inscription
CA PART EN PROD Cérémonie clôture	Fédération Industriels Pays de Savoie Archparc French Tech Alpes Genevois français	Accompagner les PME et start ups à l'utilisation solutions industrielles Business	Industriels Start ups PME	Rochexpo (en cours calage) 22 novembre 9h – 14h	Gratuit Sur inscription
TRGG	CCI France-Suisse	Collaborations transfrontalières autour	Industriels Laboratoires	CCI Genève	Gratuit

Table Ronde du Grand Genève		des innovations technologiques	Universités Centres recherche	28 novembre 7h45-9h30	Sur inscription
-----------------------------	--	--------------------------------	-------------------------------------	------------------------------	--------------------

Pierrick DUCIMETIERE rappelle les différentes actions mises en place sur le second trimestre concernant les événements économiques notifiés ci-dessus.

IV. GRAND GENEVE

POINT N°1 – RETOUR SUR L'ASSEMBLEE DU GLCT DU GRAND GENEVE DU 02 JUILLET 2024

Monsieur le Président présente les principaux points abordés lors de l'Assemblée du GLCT Grand Genève du 02 juillet dernier (voir ordre du jour ci-joint). Il s'agit d'une assemblée importante bien relayé par la presse.

Christian DUPESSEY relate que cet aboutissement couronne deux années de travail concernant la VTT (Vision Territoriale Transfrontalière), mais pas seulement. Tous les partenaires ont adopté cette VTT. Il attire l'attention sur le contenu du document de synthèse, lequel reprend la déclaration commune avec des éléments sur lesquels le Pôle métropolitain a particulièrement insisté, notamment la limitation de notre développement démographique. Il rappelle que nos documents d'urbanisme doivent être actualisés. Ce projet a été le fruit d'un véritable travail de dialogue, marqué par l'écoute mutuelle. Une méthodologie de travail a été élaborée, créant ainsi de nouvelles conditions pour la coopération franco-suisse.

Christian DUPESSEY exprime sa gratitude envers chaque EPCI pour leurs contributions, commentaires, et analyses. Il précise que nous avons élaboré une vision à l'horizon 2050 en abordant les problèmes actuels, tels que la cohésion sociale et territoriale, les tensions sur les ressources, les difficultés liés aux salariés en €, le développement économique, le foncier, la pression sur les ressources naturelles. Concernant la mobilité, nous avons ouvert les portes d'une négociation pour une meilleure prise en charge des déficits d'exploitation des lignes de transport transfrontalières par le Canton de Genève Concernant la maîtrise du foncier, un travail collaboratif est en cours entre les différents établissements publics fonciers (EPF) de la Haute-Savoie, de l'Ain, ainsi que les services équivalents des régions de Genève et de Nyon.

Il rappelle que la déclaration politique figurant dans la VTT et qui constitue désormais le préambule de toutes les démarches portées par le Grand Genève a été proposée et rédigée par les élus du Pôle métropolitain. Ce sont des éléments d'orientation en commun avec Antonio HODGERS et Christine GIROD. Par ailleurs, plusieurs autres points ont été abordés au cours de la réunion, notamment le plan d'action du PACTE (Plan d'actions pour la Transition écologique) du Grand Genève, la feuille de route concernant la métropolisation et celle portant sur la mobilité.

L'ensemble de ces éléments a été approuvé à une très large majorité lors de la réunion de l'Assemblée du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT).

V. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

POINT N°1 – RETOUR SUR LES DERNIERES JOURNEES METROPOLITAINES DE L'HABITAT

Benjamin VIBERT prend la parole pour présenter les éléments issus des Journées métropolitaines de l'Habitat:

Ce jeudi 27 juin 2024 à Reignier-Esery s'est tenue la 4^e Journée métropolitaine de l'habitat, rendez-vous biennuel organisé par le Pôle métropolitain. Cette édition a rassemblé près de 40 élus, techniciens

et acteurs de l'habitat (bailleurs sociaux, établissements publics fonciers, promoteurs, etc.) du Genevois français et des territoires voisins.

Cette matinée a été l'occasion de dresser un état des lieux du logement et de l'habitat dans le Genevois français et d'identifier de nouveaux enjeux. En effet, ces deux dernières années ont vu la crise du logement s'accroître. L'augmentation conjointe des coûts de construction et des taux d'intérêt a mis à mal le marché de l'immobilier (les réservations ont été divisées par deux entre 2023 et 2024 dans le Genevois français) et la sortie de nouveaux projets (le nombre de mises en chantier a reculé de 20% sur la même période).

Le premier enjeu est celui de la fragilisation de l'accès au logement pour les ménages aux bas revenus. En 2023, le Genevois français enregistre 17 000 demandes de logement social non pourvues. Le taux de pression (rapport entre le nombre de demandes et le nombre d'attributions) a augmenté de 40% entre 2022 et 2023. À noter que si ce taux de pression a augmenté pour chaque intercommunalité du Genevois français, cette augmentation est bien plus importante pour les territoires plus ruraux et périurbains, que pour les agglomérations (Communauté de communes Faucigny-Glières : + 68%, Communauté de communes Arve et Salève : + 61%, Communauté de communes Terre Valserhône : + 55%).

À l'issue des échanges, le constat partagé est le suivant : la situation de l'habitat dans le Genevois français a évolué. Jusqu'à présent, le modèle couramment employé était celui du « sablier » : en haut, une population à haut revenus pouvant accéder sans grandes difficultés au marché libre malgré sa tension ; en bas une population à faible ou très faibles revenus pour laquelle plusieurs gammes de logements sociaux existent ; enfin dans le creux du sablier, une population aux revenus intermédiaires éprouvant de grandes difficultés à se loger dans le marché libre et ne pouvant pas toujours prétendre au logement social. C'est pour cette catégorie de ménages que les collectivités du Genevois français ont souhaité développer une offre adaptée de type abordable. À présent, le nouveau modèle semble se rapprocher davantage de « l'entonnoir » avec des ménages aux revenus bas davantage fragilisés.

Le second enjeu est celui de la mise en œuvre du « zéro artificialisation nette ». Les modes actuels de production du logement sont remis en question, appelant à une densification nécessaire des villes et des villages. Toutefois, le Genevois français compte parmi les territoires les plus « efficaces » en termes d'accueil de population. Ces dix dernières années, le territoire a consommé en moyenne moins de 225 m² par habitant accueilli contre 700 m² pour la Région Auvergne – Rhône-Alpes.

En parallèle émerge **un troisième enjeu de qualité du logement et des espaces habités** (confort thermique et résilience face au changement climatique, confort de vie et capacité d'aménager et d'évoluer dans son logement, préservation des espaces privés et amélioration des espaces communs, souhait de cohésion sociale, de proximité des services du quotidien, des transports, des lieux culturels, de loisirs et de nature, etc.).

C'est pour répondre à ces trois enjeux que le Pôle métropolitain propose un programme de travail 2024-2025 axé sur **le parc existant comme support de développement, de mixité et de qualité pour le Genevois français**, et de proposer d'ici 2025 une boîte à outils opérationnelle et partagée à l'échelle du territoire.

La 4^e Journée métropolitaine de l'habitat constitue le premier jalon permettant d'identifier et de prioriser les enjeux du Genevois français avec les acteurs de l'habitat. Les résultats de l'atelier seront diffusés prochainement.

L'année 2024 sera ponctuée de rendez-vous techniques, partenariaux et politiques (mobilisation des Conférences Habitat du Pôle métropolitain, présentations et débats en Comité syndical) afin d'imaginer et de construire les contenus de la future boîte à outils. Une 5^e Journée métropolitaine de l'habitat se tiendra le jeudi 28 novembre 2024 dans le Pays de Gex. L'objectif est de finaliser les travaux d'ici 2025 et de le soumettre à la validation des élus du Pôle métropolitain.

Christian DUPESSEY se réjouit de cette 4^e journée métropolitaine de l'habitat. Il rappelle qu'à l'échelle du Genevois français, ce sont plus de 17 000 demandes de logements sociaux qui ne sont pas

satisfaites. Il souligne que des inégalités se forment et qu'il est essentiel de les prendre en compte et de trouver des solutions et de débloquent une forme de boîte à outils.

Benjamin VIBERT indique que les Journées métropolitaines de l'habitat ont pour objectif de partager les bonnes expériences, de montrer aux intercommunalités et aux communes les leviers d'actions possibles, de faciliter un dialogue entre acteurs publics et privés de l'habitat.

Denis LINGLIN se demande si les collectivités locales, en prenant en charge la construction de logements publics avec éventuellement une subvention de l'État, pourraient suffire à loger une partie des fonctionnaires, dont certains sont désormais des travailleurs pauvres dans notre territoire .

Christian DUPESSEY précise qu'il y a eu des lois sur le logement visant à répondre à cette problématique, mais aucune n'a abouti. Il souligne l'attente d'une nouvelle loi sur le logement qui permettrait de mettre en place des initiatives de ce type.

Benjamin VIBERT indique que la prochaine Journée métropolitaine de l'Habitat aura lieu dans le Pays de Gex, le 28 novembre 2024.

VII. DIVERS

POINT N°1 – POINT D'INFORMATION SUR LES PROCHAINES DATES D'INSTANCES

Christian DUPESSEY relate les prochaines dates d'instances :

- Comité Syndical : vendredi 04 octobre 12H00-14H00
- Comité Syndical : vendredi 25 octobre 12H00-14H00
- Comité Syndical : vendredi 22 novembre 12H00-14H00
- Comité Syndical : vendredi 13 décembre 12H00-14H00

-